

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2018/01

Chapitre 5. Institutions et vie politique

Objet : Adhésion du Département des Alpes de Haute-Provence au S.M.A.D.E.S.E.P.

L'an deux mille dix-huit, le 16 février, à 9h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 février 2018

Date de convocation :
Le 9 février 2018

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 25
En exercice : 25

Membres présents 14
Vote(s) pour 14
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de séance : Mme
Agnès PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, président ; **M. Jean BERNARD**, rapporteur du budget du SMADESEP ; **M. Marc AUDIER** Conseiller syndical ; **M. Christian DURAND**, Conseiller syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller syndical ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller syndical ; **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller syndical ; **Mme Agnès PIGNATEL**, Conseiller syndical ; **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller syndical suppléant de Mme Sophie VAGINAY ; **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU**, conseiller syndical suppléant de M. Roger MASSE ; **M. Marc VIOSSAT**, conseiller départemental ; **Mme Pascale BOYER**, Conseillère départementale ; **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère départementale ;

Etaient représentés et excusés : M. Jean-Pierre GANDOIS par M. BONARDI ; Mme Sophie VAGINAY par M. PAYOT ; M. Roger MASSE par M. MILLION-ROUSSEAU

Etaient excusés:

M. Jacques GASQUET, M. Jean-Pierre GANDOIS, M. Patrick PERNIN, Mme Sophie VAGINAY, M. Roger MASSE, Mme Carole CHAUVET, M. Jean CONREAUX, Mme Ginette MOSTACHI

Etaient invités présents: M. Régis BOUCHACOURT, CCI05 ; M. Philippe CATELAIN, Syndicat des Prestataires et Professionnels de Serre-Ponçon

Exposé des motifs :

Le Président rappelle les démarches engagées depuis la création du S.M.A.D.E.S.E.P. pour fédérer, autour d'une gouvernance commune, l'ensemble des collectivités riveraines du lac de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, de nombreux courriers ont été adressés à ces collectivités ainsi qu'au Département des Alpes de Haute-Provence. Ce dernier a toujours exprimé sa volonté d'accompagner et de prolonger la décision des Communes (ou intercommunalités) riveraines du lac.

L'adhésion de ces Collectivités au S.M.A.D.E.S.E.P., telle que formalisée par évolution statutaire arrêtée le 9 août 2016, a ainsi ouvert la voie au confortement institutionnel du syndicat mixte.

Sous l'impulsion des conseillers départementaux de la Vallée de l'Ubaye, la nouvelle majorité du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence a favorablement souscrit à cette orientation pour laquelle une première réunion technique a été organisée le 25 janvier dernier sur Digne. Après un premier débat préparatoire établi en bureau, le Président souhaite partager les principes de cette adhésion nouvelle avec les administrateurs syndicaux, afin de poursuivre positivement cet élargissement souhaitable au Département bas-alpin.

Est donné lecture du projet de révision statutaire sur lequel travaillent actuellement les Collectivités et Etablissements publics directement concernés par ces modifications institutionnelles.

Par suite, il est proposé la motion délibérative suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président,
- L'importance du lac de Serre-Ponçon pour l'économie alpine, notamment au niveau de la nécessaire diversification touristique qu'elle doit plus que jamais engager,
- Le rôle incontournable que recouvre en la matière le syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon, dont l'efficacité est clairement avérée,
- Les compétences, obligatoires ou optionnelles, que recouvre enfin le Département des Alpes de Haute-Provence sur le lac de Serre-Ponçon,
- Les potentialités de développement existant aujourd'hui sur la branche « Ubaye » de la retenue artificielle,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 16 février 2018 :

- **PREND ACTE et PARTAGE** les évolutions statutaires telles que portées dans le document joint, et notamment :
 - Le principe de plafonnement du montant global annuel des cotisations statutaires versées par les membres du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
 - L'abattement sur la première année d'adhésion de 25% des cotisations sollicitées auprès des structures des Alpes de Haute-Provence, afin d'accompagner la mise en place du projet de développement de la branche « Ubaye » du lac ;
 - La meilleure représentativité des structures adhérentes au sein du Bureau ainsi que son rééquilibrage au sein du Comité syndical,
- **INVITE** en conséquence le Président à poursuivre l'élaboration de ce projet statutaire en lien étroit avec les Collectivités et Etablissements publics concernés.
- **SOUHAITE** que cette révision statutaire puisse prendre application dès l'exercice 2018.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2018/01 Page2/2

Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon